



Yacht Club de Cannes

« Coupe du Commodore » 6 & 7 juillet 2019



AVIS DE COURSE

La Fédération Française de Voile, et le Yacht Club de Cannes ont le plaisir de vous inviter à participer
À la « **Coupe du Commodore** » les 6 & 7 juillet 2019

1- Autorité Organisatrice :

Le Yacht Club de Cannes sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2 - Règles de Course :

Cette régata sera régie par les Règles de Courses à la Voile 2017/2020 et les règles de classes en vigueur.

3 - Admissibilité et inscriptions

L'épreuve est ouverte aux Finn, Laser et Sun Fish.

Les confirmations d'inscription auront lieu au Yacht Club de Cannes. Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription :

- La licence de la Fédération Française de Voile validée avec cachet médical,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- La carte d'autorisation de port publicitaire si nécessaire,
- Les concurrents étrangers devront présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile ou souscrire une licence sportive à la Fédération Française de Voile.



Yacht Club de Cannes

Frais de dossier : 35,00 € pour toutes les classes.

Les préinscriptions par courriel ou par télécopie devront parvenir au Yacht Club de Cannes au plus tard le : **4 juillet 2019**

4 – Publicité

Les yachts engagés et leurs équipages doivent respecter la Régulation 20 de l'ISAF, Code de publicité spécifique à chaque classe invitée.

5 - Programme

- 6 juillet 2019 : Accueil & inscriptions (de 9h00 à 12h00) et courses à partir de 13h00
- 7 juillet 2019 : Courses à partir de 11h00

6 - Zones de course et parcours

Parcours de type « Banane » en rade Est de Golfe Juan ou Ouest de Cannes/Mandelieu

7 - Classement

Le Système de Point a Minima s'appliquera.

Le nombre de courses sera de 5 au maximum. L'épreuve sera validée si 1 course a été courue ; au delà de 3 courses validées le plus mauvais résultat sera retiré du classement final

8 - Responsabilité

Les concurrents participent à la « Coupe du Commodore » entièrement à leurs propres risques – Voir Règle 4 des RCV 2017/2020, « Décision de courir ». L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès dans le cadre des Courses aussi bien avant, pendant, qu'après celle ci.

9 - Assurance

Chaque participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile ou équivalent pour l'épreuve.

10 - Stockage des Bateaux

Les bateaux seront reçus au Yacht Club de Cannes

11 - Hébergement

Office de tourisme Tél : +33 (0)4 92 99 84 22

Fax : +33 (0)4 92 99 84 23

www.cannes-destination.com

Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach – F 06400 Cannes

Tél : (33) (0)4 93 94 71.67 – Fax : (33) (0)4 93 43 28 87

karine.grene@yachtclubdecannes.com

<http://www.yachtclubdecannes.org>